

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

pour faciliter l'intégration des immigrants francophones en Ontario



Mes
services
en français
...j'y tiens.



Office des affaires francophones

Table des matières

ÉDUCATION ET FORMATION

L'apprentissage des métiers	3-4
Reconnaissance des diplômes	5-6
Appui financier :	
Prêts aux étudiants et étudiantes du niveau postsecondaire.....	7-9
Réfugiés	9
Enseignement à distance (études secondaires).....	9-10
Alphabétisation et formation de base.....	11-12

EMPLOI

Recherche d'emploi en ligne	13-16
Ontario au travail.....	17-19

ENTREPREUNARIAT

Démarrage d'entreprise.....	20-21
Incubateurs de nouvelles entreprises.....	21-22

SANTÉ

Assurance-santé de l'Ontario (OHIP-RAMO).....	23
Services de santé en français	24
Télesanté Ontario.....	25

LOGEMENT

La Loi sur la protection des locataires.....	26
Tribunal du logement de l'Ontario.....	27

SERVICES JURIDIQUES

Programme d'aide juridique de l'Ontario	28
La Commission des droits de la personne	29
Ombudsman Ontario	30

SERVICES ET PROGRAMMES À L'INTENTION DES FEMMES

Aide aux femmes victimes de violence	32
Autonomie économique	34
Centres de la petite enfance	35

RESSOURCES GÉNÉRALES

Établissement.org	36
-------------------------	----

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

pour faciliter l'intégration des immigrants francophones en Ontario



Les programmes existants

Le gouvernement de l'Ontario offre une gamme de programmes et services visant à aider les nouveaux arrivants à s'établir dans la province.

Parmi ces programmes et services, certains seraient d'un intérêt particulier pour les communautés immigrantes et réfugiées d'expression française. Ces programmes et services provinciaux sont regroupés en sept grandes catégories :

- Éducation et formation
- Emploi
- Entrepreneuriat
- Santé
- Logement
- Services juridiques
- Services et programmes à l'intention des femmes

Les principaux programmes et services sont décrits dans les pages suivantes pour chacune de ces catégories.

N.B. Seulement les programmes offerts par le gouvernement de l'Ontario et du Canada doivent être disponibles en français. Le secteur municipal et privé ne sont pas assujettis à La Loi sur les services en français mais peuvent choisir d'offrir certains services en français.

ÉDUCATION ET FORMATION



L'apprentissage des métiers

- L'apprentissage est une méthode de formation efficace qui est utilisée partout dans le monde pour répondre aux besoins des employeurs dans de nombreux secteurs. Cette méthode permet à des gens de métier (les compagnons) de transmettre leur savoir et leurs compétences à des apprentis en milieu de travail. Au Canada, l'apprentissage constitue l'une des rares façons de faire reconnaître la formation sur le terrain et de fournir une attestation de qualification, ce qui améliore la mobilité des travailleurs. Les établissements d'enseignement comme les collèges communautaires (collèges d'arts appliqués et de technologie) et les centres de formation parrainés par les syndicats et/ou les employeurs offrent la formation théorique.
- Le gouvernement de l'Ontario s'occupe de l'inscription des apprentis, conseille les apprentis et les employeurs, surveille la formation, gère les examens, délivre les certificats, élabore des programmes interprovinciaux et fait la promotion de la formation. Quelque 250 employés dispensent leurs services dans 26 bureaux répartis partout en province.
- Le gouvernement réglemente l'apprentissage pour 130 métiers spécialisés. Pour 20 de ces métiers, l'apprentissage est obligatoire : le travailleur doit être inscrit comme apprenti ou détenir un certificat provincial de qualification professionnelle pour travailler dans son métier. La province compte actuellement quelques 52 000 apprentis.
- Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) propose aux élèves du secondaire de terminer leurs études tout en travaillant à temps partiel comme apprentis inscrits.
- En Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, par l'entremise des bureaux du soutien aux milieux de travail, aide les gens de métier à obtenir la reconnaissance de leurs compétences et expérience dans un métier ou à entreprendre un programme d'apprentissage. Les gens de métier qui ont suffisamment d'expérience dans un métier pour satisfaire aux normes de l'Ontario et qui réussissent l'examen écrit reçoivent le certificat de qualification professionnelle.

Contacts et liens utiles

Pour obtenir des renseignements au sujet des programmes d'apprentissage, il faut appeler le bureau du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) de sa région. On trouvera les numéros de téléphone sur le site Web du ministère :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/training/apprenticeship/skills/officelocations.html>

Téléphone : 1 888 562-4769 (sans frais) ou 416 326-5656 (Toronto)

Pour en savoir davantage sur l'apprentissage, consulter le site Web du MFCU à l'adresse : www.edu.gov.on.ca/fre/training/apprenticeship/appren.html

D'intérêt particulier pour les gens formés à l'étranger :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/training/etranger.html>

Téléphone : 1 800 387-5514 (sans frais) ou 416 325-2929 (Toronto)

Autres programmes dans le cadre de l'apprentissage des métiers

- La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, qui relève du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, a pour mission de faire participer pleinement les femmes à tous les aspects de la vie dans la province. Elle encourage la participation des femmes dans le cadre des initiatives suivantes :
 - initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés;
 - formation au choix d'une carrière pour les jeunes filles (pour leur permettre de faire des choix professionnels et des choix de vie constructifs);
 - l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada [CRSNG], la Chaire CRSNG-Nortel pour les femmes en sciences et en génie de l'Ontario et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario se sont associés pour réaliser un nouveau projet qui vise à améliorer le climat d'apprentissage dans les 13 facultés de génie en Ontario : projet d'éducation *Women into Engineering* (femmes en ingénierie);
 - programme de formation des femmes à la technologie de l'information;
 - développement économique des femmes dans les régions rurales.

Contacts et liens utiles

Communiquer avec un conseiller du ministère en composant le 1 800 267-7329 (sans frais) ou 416 327-2422 (Toronto), ou visiter le site Web à l'adresse :

<http://www.gov.on.ca/citizenship/english/index.html>

Reconnaissance des diplômes

- En Ontario, le service d'évaluation des diplômes étrangers est assuré par l'organisme World Education Services (WES).
 - World Education Services (WES) est un organisme sans but lucratif qui évalue de manière précise et fiable les titres scolaires acquis hors du Canada et des États-Unis. Sa mission consiste à faciliter l'intégration des personnes formées à l'étranger au sein de l'environnement professionnel et scolaire de leur pays d'adoption.
 - En 2000, WES a signé une entente avec le gouvernement de l'Ontario afin de devenir le fournisseur de service autorisé en matière d'évaluation des compétences scolaires et d'offrir ses services aux immigrants, aux employeurs, aux établissements d'enseignement ainsi qu'aux ordres professionnels.
 - WES évalue les compétences scolaires des particuliers qui demandent une évaluation individuelle ou sur demande d'établissements d'enseignement, d'avocats, d'entreprises et d'ordres professionnels dans les circonstances suivantes :
 - admission et placement universitaires
 - emploi
 - permis et agrément professionnels
 - immigration
 - Les évaluateurs employés par WES ont une grande expérience et une connaissance approfondie des systèmes d'éducation au Canada et à l'étranger. Ils maîtrisent de nombreuses langues étrangères et comprennent les enjeux de même que les préoccupations de leur clientèle formée à l'étranger. Les membres du personnel de WES parlent de nombreuses langues, notamment le français, l'amharique, l'arabe, le chinois, l'allemand, le grec, le hindi, l'hébreu, l'italien, le persan, le russe et l'espagnol.
 - Chaque année, WES évalue des milliers de personnes et a conclu des ententes avec 220 établissements tels que l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario, le Certified General Accountants Association of Ontario, le Bureau national de la certification en hygiène dentaire, et la Direction de la formation en milieu de travail du ministère de la Formation, des Collèges et Universités.

Contacts et liens utiles

On peut visiter le site Web du WES au : www.wes.org/ca/fr

Téléphone : 1 866 343-0070 (sans frais) ou 416 972-0070 (Toronto)

Ressources en ligne pour les personnes formées à l'étranger

Fiches de Carrière

- Le gouvernement de l'Ontario collabore avec les ordres professionnels afin de produire des Fiches de carrière à l'intention des immigrants éventuels et des nouveaux arrivants dans la province. Ces documents traitent des exigences en matière de permis et d'agrément ainsi que des conditions du marché du travail dans les professions réglementées en Ontario.
- Élaborées en partenariat avec les ordres professionnels, les Fiches de carrière donnent des renseignements détaillés de toutes les étapes du processus d'évaluation, des examens et des coûts afférents ainsi qu'un résumé des conditions sur le marché du travail. Elles comprennent également les adresses postales, numéros de téléphone et de télécopieur, courriel et adresses de sites Web pertinents.

Contacts et liens utiles

Vous pouvez consulter les Fiches de carrière portant sur les exigences en matière de pratique pour 14 professions et 5 métiers dans le site Web Portes ouvertes :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/postsec/openingdoors/apt/occfactf.html>

Projets de transition

- Le gouvernement appuie l'élaboration du projet de formation de transition à l'intention des personnes formées à l'étranger dans les secteurs stratégiques. Ces projets élaborent des manières d'évaluer les aptitudes et compétences, d'offrir une formation et une expérience en milieu de travail au Canada et aident les personnes qualifiées à progresser rapidement au sein du marché du travail, sans devoir recommencer à apprendre ce qu'ils maîtrisent déjà.

Contacts et liens utiles

Vous pouvez consulter les feuilles de renseignements sur les projets de transition particuliers dans le site Web Portes ouvertes :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/general/postsec/openingdoors/apt/bridgef.html>

Appui financier aux étudiants et étudiantes du niveau postsecondaire

- L'aide financière pour les étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire est offerte dans le cadre de divers programmes subventionnés par la province de l'Ontario et par le gouvernement du Canada. Les politiques régissant les programmes sont établies par l'organisme qui les finance; les processus et les modalités des programmes sont élaborés conjointement par les deux paliers gouvernementaux.
- Les étudiantes et étudiants à temps plein peuvent être admissibles à un prêt d'études intégré Canada-Ontario subventionné par le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario. Puisque ce prêt est intégré, on n'a qu'à remplir un seul formulaire et, si on a droit à une aide financière, on ne recevra qu'un seul certificat de prêt. Les étudiantes et étudiants à temps partiel sont aussi admissibles à un prêt qui est subventionné par le gouvernement du Canada. En outre, chaque palier gouvernemental offre d'autres programmes d'aide financière sous forme de subventions ou de bourses pour lesquelles il est possible que l'on ait à remplir un formulaire de demande distinct.

Appui financier pour les études à temps plein :

- En Ontario, le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFÉO) administre les programmes d'aide financière au nom du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario. D'une façon générale, le RAFÉO est chargé de fournir aux étudiantes et étudiants les outils et les renseignements dont ils ont besoin pour présenter une demande, pour évaluer les demandes en fonction du niveau d'aide disponible dans chaque programme et pour fournir un mécanisme pour l'octroi de l'aide financière (p. ex., certificat de prêt, paiement pour réduire la dette).
- Le RAFÉO travaille en collaboration avec les bureaux d'aide financière des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Ces bureaux jouent un rôle important dans l'administration de l'aide financière, car ce sont eux qui sont directement en contact avec les étudiantes et étudiants pour répondre à leurs questions. Le point de contact pour les étudiantes et étudiants au niveau postsecondaire en Ontario est le bureau d'aide financière de l'institution fréquentée. La Direction du soutien aux étudiants du ministère de la Formation et des Collèges et Universités constitue le bureau d'aide financière des étudiantes et étudiants qui fréquentent des établissements postsecondaires en dehors de la province.

Contacts et liens utiles

- Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) est un autre partenaire de l'administration de l'aide financière en Ontario. Le CSNPE :
 - traite les certificats de prêt;
 - prend les dispositions nécessaires pour que l'argent d'un prêt soit déposé dans le compte bancaire de l'étudiant ou de l'étudiante;
 - tient l'étudiante et l'étudiant informé(e)s du montant du prêt et du montant qu'il/elle doit rembourser;
 - administre les programmes d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette;
 - collabore avec l'étudiante et l'étudiant pour établir un calendrier de remboursement du prêt.
- Division des Institutions publiques (CSNPE) 1 888 815-4514
- Division des institutions privées (CSNPE) 1 866 587-7452

Appui financier pour études à temps partiel :

- Le programme canadien de prêts aux étudiantes et étudiants à temps partiel est financé par le gouvernement du Canada et administré en Ontario par le RAFÉO. Les politiques concernant l'admissibilité, les montants, les obligations relatives aux remboursements, etc., sont établies par le gouvernement fédéral.
- Ce programme offre des prêts aux étudiantes et étudiants admissibles qui étudient à temps partiel, c'est-à-dire qui suivent 20 à 59 pour cent d'une charge de cours complète. Dans le cas d'une personne handicapée, c'est 20 à 39 pour cent de la charge de cours complète qu'il lui faut suivre.

Contacts et liens utiles

Le site Web du RAFÉO est un endroit où se renseigner au sujet des conditions d'admissibilité des prêts aux étudiants : <http://osap.gov.on.ca>

Les étudiantes et étudiants à temps plein doivent remplir une demande RAFÉO. Les demandes peuvent être remplies en ligne à : <http://osap.gov.on.ca>. Des formulaires de demande sont disponibles aux bureaux d'aide financière des universités et collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

- Pour les études à temps partiel, on doit utiliser les formulaires du Programme canadien de prêts aux étudiants à temps partiel; utiliser les formulaires de Subventions d'études du Canada, disponibles auprès du bureau d'aide financière des établissements postsecondaires pour les étudiantes et étudiants nécessiteux à temps partiel et en visitant le site : <http://osap.gov.on.ca>

Pour obtenir des renseignements au sujet du programme de prêts pour études à temps partiel, des conditions d'admissibilité et des montants des prêts offerts, visitez le site Web du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) : <http://canlearn.ca>

Téléphone : 1 866 330-3331

Réfugiés

- Les réfugiés sont admissibles à présenter des demandes d'aide aux étudiants, tant au niveau provincial que fédéral.

Contacts et liens utiles

Le site du RAFÉO offre d'autres précisions concernant l'éligibilité des réfugiés à l'adresse suivante : <http://osap.gov.on.ca>

Enseignement à distance (études secondaires)

- Le Centre d'études indépendantes (CEI) offre un programme d'éducation à distance, en français et en anglais, aux résidents ontariens qui souhaitent obtenir des crédits menant à l'obtention d'un diplôme, améliorer leurs compétences de base ou suivre des cours d'enrichissement personnel.

- Les élèves peuvent commencer un cours et obtenir leur diplôme d'études secondaires à n'importe quel moment de l'année, tout en étudiant à leur propre rythme. Leurs travaux sont notés par des enseignants et enseignantes brevetés de l'Ontario.
- Cours offerts :
 - Palier secondaire — Une gamme étendue de cours à crédit conformes aux programmes-cadres de l'Ontario.
 - Formation de base pour adultes — Des cours ne donnant pas de crédits (alphabétisation, calcul de base, anglais et mathématiques).
- Les cours sont disponibles en format imprimé et un certain nombre sont offerts en ligne.
- Des services en ligne sont disponibles pour certains services tels l'aide aux devoirs avec *SOS Devoirs* et à travers le site Web « macarriere » qui aide les étudiants à planifier leur éducation et leur plan de carrière.
- Pour s'inscrire à un cours du CEI avec crédit, il faut remplir les trois conditions suivantes :
 - avoir 16 ans ou plus et ne pas fréquenter l'école secondaire;
 - habiter en Ontario;
 - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant(e) reçu(e) ou résider en Ontario en vertu d'un visa de travail, d'un visa diplomatique ou d'un permis réfugié(e) ministériel ou revendiquer le statut de réfugié(e) et pouvoir en présenter l'attestation officielle.
- On peut bénéficier, en personne, des services du CEI, à TVOntario à Toronto au 2180, rue Yonge qui offre :
 - des demandes d'inscription et l'annuaire des cours du CEI;
 - des services d'orientation;
 - de l'aide pour choisir les cours appropriés.

Contact et liens utiles

Pour plus de détails sur les cours du CEI, visitez le site Web : www.ilc.org

Téléphone : 1 800 265-0454 (sans frais) ou le 416 484-2722 (Toronto).

Pour plus de détails sur *SOS Devoirs*, visitez le site Web : www.sosdevoirs.org

Téléphone : 416 397-2094 (Toronto) ou 1 866 627-0609 (sans frais)

Alphabétisation et formation de base

- Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités administre le programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB) afin d'appuyer les organismes d'alphabétisation qui ont pour mission d'aider les gens à améliorer leur compétence en lecture et en écriture. Le programme est destiné aux adultes qui ont besoin d'aide pour accroître leur compétence en lecture et en écriture.
- La prestation du programme est assurée par les conseils scolaires, les collèges et les organismes communautaires qui ont signé un contrat à cette fin. Plus de 45 000 adultes reçoivent des services provenant des organismes subventionnés par le ministère. Quarante organismes de prestation de services d'alphabétisation et de formation de base desservent la communauté francophone en Ontario.
- La prestation des services comprend l'information et l'aiguillage, l'évaluation du niveau d'alphabétisation, l'élaboration d'un plan de formation, la formation et le suivi. La gamme des services offerts dans une collectivité est déterminée par les besoins locaux et elle est décrite dans le plan de services d'alphabétisation.
- Le programme AFB est axé sur les personnes sans emploi et en particulier sur les participantes et participants au programme Ontario au travail. Pour être admissible au programme AFB, une apprenante ou un apprenant ne plus être aux études et ne pas avoir une compétence suffisante en lecture et en écriture pour trouver et garder un emploi ou pour subvenir à ses besoins courants de la vie quotidienne.
- En Ontario, quatre organismes cadres appuient diverses initiatives d'alphabétisation. La Coalition francophone pour l'alphabétisation et la formation de base en Ontario soutient l'action des communautés francophones pour créer des conditions permettant à l'ensemble de la population d'être pleinement alphabétisée.
- Le Centre FORA est le centre francophone qui :
 - fournit des services de qualité en tant qu'expert-conseil en édition, en recherche et en développement de matériel aux domaines de l'éducation de base des adultes;
 - joue un rôle de leadership dans le milieu de l'éducation de base des adultes;
 - offre et distribue des produits éducatifs de qualité répondant aux besoins de la clientèle.

- Le Centre Alpha Plus dessert les intervenants ainsi que les organismes ontariens qui œuvrent dans le domaine de l'alphabétisation pour les communautés sourde, autochtone, francophone et anglophone. Son objectif est d'aider ses utilisateurs à trouver les ressources et l'information qui enrichiront l'apprentissage des adultes participant à des programmes d'alphabétisation.

Contacts et liens utiles

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a mis sur pied le service téléphonique Renseignements Formation afin de répondre aux questions sur la formation, y compris le programme AFB, et de fournir les numéros de téléphone des organismes d'alphabétisation de la province : 1 800 387-5656 ou le 416 326-5656 (Toronto).

Le site Web de la Coalition est : www.coalition.on.ca

Téléphone : (613) 842-5369 (Toronto) ou 1 877 464-0504 (sans frais)

Le site Web du Centre Alpha Plus est : <http://alphaplus.ca/fr/fr.asp>

Téléphone : 1 800 788-1120 (sans frais) ou 416 322-1012 (Toronto)

Le site Web du Centre FORA est : www.centrefora.on.ca/index.html.

Téléphone : 1 888 814-4422 (sans frais)

EMPLOI



Recherche d'emploi en ligne

Le site Web *Info-Emploi* Ontario :

- Ce site Web consiste en un répertoire spécifique de liens vers une multitude de sites traitant de carrières et d'emploi. *Info-Emploi* Ontario est un lieu de recherche en ligne privilégié pour tous ceux qui souhaitent obtenir de l'information sur l'emploi, les carrières et le marché du travail dans un contexte spécifiquement ontarien.
- On y accède pour :
 - trouver du travail;
 - planifier sa carrière;
 - approfondir ses connaissances;
 - se renseigner sur les cours de formation;
 - sonder le marché du travail.
- Afin de faciliter la tâche de recherche, les 2 000 liens ont été classés en sept catégories (elles-mêmes divisées en sous-catégories). Il s'agit d'un classement logique ne laissant apparaître que les sites les plus pertinents. On met l'accent sur la diffusion d'informations locales afin d'aider les Ontariennes et les Ontariens à trouver de l'emploi, une carrière ou des possibilités de formation près de chez eux.

Contacts et liens utiles

Le site Web d' *Info-Emploi* Ontario est : http://www.on.info-emploi.ca/index_f.cfm
Téléphone : (705) 254-6943

Le site Web IPS (*Inventaire des programmes et services*) :

- L'IPS est un site Web qui permet d'accéder à une base de données complète des programmes et des services d'emploi fédéraux et provinciaux. C'est un outil qui vient en aide aux chercheurs d'emploi, aux fournisseurs de services d'emploi, aux organismes communautaires et au grand public.
- L'IPS peut aider les chercheurs d'emploi dans leur communauté à trouver les programmes et services susceptibles de les aider à intégrer ou à réintégrer le marché du travail.
- Les informations dans la base de données de l'Inventaire des programmes et services ont été fournis par l'organisme qui est identifié comme étant responsable de la livraison du programme ou service.

Contacts et liens utiles

Le site Web servant de porte d'entrée aux emplois dans les différentes régions de la province est : http://www.iwin.on.ca/index_f.htm

Une page affichant les ressources spécifiquement pour les immigrants se trouve au : <http://www.on.workinonet.ca/francais/index.cfm?usergroup=2>

Téléphone (705) 254-6943

Le site Web IPS est : <http://ips.iwin.ca/index.htm>

Téléphone : 1 888 562-4769

Connexion Emploi

- Le programme Connexion Emploi est conçu pour les personnes qui ont besoin d'aide afin d'obtenir un emploi durable. Il offre toute une gamme de services répondant aux besoins en matière d'emploi des personnes ainsi qu'aux besoins en matière de main d'œuvre qualifiée des employeurs. De plus, le programme peut aider les personnes qui désirent se perfectionner et obtenir un meilleur emploi. Les services sont offerts aux jeunes partout en Ontario. Des services à l'intention des adultes sont également offerts dans certaines collectivités.
- La prestation du programme est assurée par des collèges et des organismes à but non lucratif dans 80 collectivités à l'échelle de l'Ontario.
- Grâce à ce programme :
 - les personnes cherchant un emploi peuvent obtenir de l'information sur les carrières et les professions, le marché local du travail, les possibilités de formation et les stratégies de recherche d'emploi;
 - les personnes qui ont besoin d'un soutien pour chercher un travail peuvent recevoir de l'aide afin de déterminer leurs compétences, établir des objectifs, élaborer des plans de formation et rechercher un emploi;
 - les employeurs peuvent réduire les coûts de formation d'une nouvelle employée ou d'un nouvel employé.
- Le programme comporte trois services :
 - Le **service d'information et de ressources** fournit des renseignements sur les carrières et les professions, le marché local du travail, les possibilités de formation et les stratégies de recherche d'emploi.
 - Les services de **planification et de préparation à l'emploi** aident les personnes à préciser leurs besoins en matière d'emploi, à établir des objectifs à court et à long terme, à élaborer un plan d'action et à chercher un emploi.
 - Les services de **soutien au placement et de prospection d'emplois** aident les personnes à améliorer leurs compétences et à acquérir une expérience de travail grâce aux possibilités de formation en milieu de travail.
- Le Service d'information et de ressources est un centre de services directs de ressources communautaires pour les personnes qui désirent obtenir un emploi, une formation ou des renseignements et ressources en matière d'éducation.

- Les **services de planification et de préparation à l'emploi** aident les personnes qui ont au moins 16 ans, qui ne fréquentent plus l'école, qui n'ont pas d'emploi et qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi.
- Les **services de soutien au placement et de prospection d'emplois** aident les personnes qui ont au moins 16 ans, qui ne fréquentent plus l'école, qui n'ont pas d'emploi, qui ne suivent pas un programme de formation et qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi. Les personnes âgées de plus de 24 ans doivent être des prestataires du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou être en chômage depuis au moins six mois.
- De plus, l'initiative de bourses d'apprentissage et de primes à la signature offerte dans le cadre du programme Connexion Emploi appuie la formation et l'emploi pour les jeunes qui ont quitté l'école et qui doivent se perfectionner afin de satisfaire aux normes d'inscription aux bourses d'apprentissage.
- Les services d'emploi pour les personnes formées à l'étranger ont été améliorés dans le cadre du programme Connexion Emploi. Trois nouveaux centres de prestation du programme Connexion Emploi, lesquels sont axés sur les services aux personnes formées à l'étranger, ouvriront dans la Région du Grand Toronto et à Ottawa.
- Les employeurs qui exploitent une entreprise en Ontario, qui désirent embaucher du personnel, qui sont prêts à fournir une formation en milieu de travail ou qui recherchent des personnes prêtes à travailler peuvent bénéficier du programme Connexion Emploi. Les primes à la signature du programme de bourses d'apprentissage sont également disponibles pour les employeurs qui acceptent d'appuyer l'inscription d'un candidat qui satisfait aux critères. En outre, le programme offre une formation d'apprenti.

Contacts et liens utiles

Pour en apprendre davantage sur les organismes qui offrent ce programme dans leur région, les personnes et les employeurs intéressés peuvent appeler à la ligne Croissance de l'emploi au 1 888 JOB-GROW (sans frais) ou au 416 326-5656 (Toronto).

Le site Web de Connexion Emploi est :

www.edu.gov.on.ca/fr/training/cepp/cepp.html

Téléphone : 1 888 562-4769 (sans frais)

Ontario au travail

Le programme est offert par les municipalités.

- Le programme **Ontario au travail** fournit de l'aide financière et un soutien au revenu de personnes temporairement dans le besoin. Les personnes qui reçoivent de l'aide dans le cadre du programme Ontario au travail participent à une vaste gamme d'activités qui leur permettent de se préparer, d'obtenir et de conserver un emploi.
- Le programme **Ontario au travail** apporte différentes sortes d'aide, puisque les besoins diffèrent selon les personnes :
 - **Aide pratique pour trouver un emploi** : ateliers sur la recherche d'emploi, la rédaction d'un curriculum vitae et la façon de se préparer à une entrevue. Orientation vers une conseillère ou un conseiller en emploi ou un programme de formation. Accès à des téléphones, télécopieurs, ordinateurs et banques d'emplois. Renseignements sur les entreprises qui ont des postes vacants.
 - **Placement dans la collectivité** : grâce à un placement dans la collectivité, on peut apporter une contribution à la vie de la communauté tout en acquérant de l'expérience. On a ainsi l'occasion de mettre ses aptitudes en pratique et de prendre de la confiance. De plus, on établit des contacts qui pourront entre autres fournir des références récentes.
 - **Éducation de base** : le programme Ontario au travail peut offrir de l'aide pour permettre aux individus de terminer leurs études secondaires et améliorer leurs compétences linguistiques et aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques.
 - **Formation professionnelle** : le programme Ontario au travail peut vous aider à acquérir les compétences nécessaires pour le marché du travail actuel grâce à de la formation pour un emploi particulier, de la formation en cours d'emploi ou dans le cadre d'un programme d'éducation coopérative, des programmes pour l'acquisition de compétences spéciales ou des cours spéciaux donnant droit à un certificat.
 - **Programme Expérience (EXPRESS)** : ce programme a comme objectif d'aider un jeune parent âgé de 16 à 21 ans et qui n'a pas terminé ses études secondaires. EXPRESS lui fournit un appui pour obtenir son diplôme, recevoir des services de tutorat, apprendre à assumer son rôle parental, payer ses frais de garde et de scolarité et trouver un emploi.

- **Placement dans un emploi rémunéré** : si un individu est prêt pour le marché du travail, le programme Ontario au travail peut l'aider en établissant des liens directs avec des employeurs qui ont des postes vacants, en lui fournissant des renseignements sur la façon de se préparer à une entrevue et en lui offrant de la formation professionnelle. On peut également lui fournir de l'aide s'il a des idées pour lancer sa propre entreprise.
- **Exemptions de gains** : il faut souvent commencer par occuper un emploi à temps partiel avant d'obtenir un poste à temps plein. Si on travaille à temps partiel, on a droit à un certain nombre d'exemptions qui permettent de gagner un revenu tout en continuant de recevoir de l'aide sociale jusqu'à ce que ce revenu soit suffisant pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. Il se peut également qu'on puisse déduire certains frais de garde.
- **Montants accordés pour les dépenses** : les participants au programme sont admissibles à une prestation pour frais de démarrage leur permettant de payer les dépenses engagées pour se préparer au marché du travail et pour participer aux activités liées à l'emploi dans le cadre du programme Ontario au travail. On peut également obtenir une aide financière pour ses dépenses (transport, vêtements pour le travail, équipement et frais de garde) autant qu'on participe aux activités du programme Ontario au travail.
- Pour présenter une demande au programme Ontario au travail, il faut composer le numéro de téléphone du bureau le plus proche. On déclenchera ainsi le processus de demande.

Contacts et liens utiles

Téléphone : 1 888 789-4199 (sans frais) ou 416 325-5666 (Toronto)

Site Web : www.cfcs.gov.on.ca/CFCS/fr/programs/IES/OntarioWorks/default.htm

ENTREPREUNARIAT



Démarrage d'entreprise

- Le réseau de centres d'encadrement des petits entrepreneurs déployés à l'échelle de l'Ontario offre un soutien aux jeunes et aux nouvelles entreprises, de leur première à leur cinquième année de fonctionnement. Les entrepreneurs peuvent accéder facilement à des services de consultation d'affaires et obtenir des renseignements sur des sujets comme la gestion, la mise en marché, la technologie et le financement.
- Chaque centre d'encadrement des petits entrepreneurs est un guichet unique offrant une gamme étendue de ressources, notamment :
 - des consultations gratuites pour les jeunes entreprises avec un expert-conseil en affaires;
 - un examen du plan d'affaires;
 - des consultations avec un avocat ou un comptable par l'entremise d'un service d'aiguillage;
 - des renseignements de pointe et à jour comme des livrets, des brochures et des articles;
 - un accès aux ressources actuelles telles que des annuaires, des répertoires commerciaux et des livres pouvant être consultés sur place;
 - des ateliers et des séminaires;
 - des conseils sur les permis, l'enregistrement, les règlements ainsi que d'autres formulaires et documents nécessaires pour démarrer et faire croître une entreprise;
 - des renseignements sur l'importation et l'exportation;
 - des renseignements sur les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce;
 - le mentorat et les occasions de réseautage;
 - l'accès à Internet et à des ordinateurs à des fins de recherche et la planification.

Contacts et liens utiles

Pour joindre ou visiter le centre d'encadrement des petits entrepreneurs le plus près de chez vous, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique de votre région ou visitez www.ontariocanada.com pour obtenir la liste des centres d'encadrement des petits entrepreneurs.

Services consultatifs auprès des entreprises

- Les 11 bureaux de services de conseils d'affaires du ministère du Développement économique et du Commerce offrent des services consultatifs aux entreprises innovatrices en croissance, aux associations et aux municipalités.
- Les conseillers en développement des entreprises travaillent avec les sociétés; ils évaluent leur situation actuelle, les aident à élaborer des projets d'avenir et leur suggèrent diverses options pour atteindre les objectifs fixés. Ils mettent les entreprises en contact avec les bonnes personnes et leur fournissent des renseignements et des ressources dans le domaine des affaires afin d'augmenter leur compétitivité et leur rentabilité.

Contacts et liens utiles

Le ministère du Développement économique et du Commerce offre ces services dans le Centre, le Sud-Ouest et l'Est de l'Ontario. Pour communiquer avec le bureau le plus près de chez vous, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique de votre région ou composez sans frais le 1 866 668-4249.

Dans le Nord de l'Ontario, communiquez avec le ministère du Développement du Nord et des Mines, sans frais, au 1 800 461-2287 ou par télécopieur au 705 945-5931.

Vous pouvez également consulter les sites suivants pour obtenir de plus amples renseignements :

www.ontariocanada.com

www.mndm.gov.on.ca

Jeunes entrepreneurs

- Le ministère du Développement économique et du Commerce offre les programmes suivants à l'intention des jeunes afin de les encourager à faire carrière dans l'entrepreneuriat et de leur fournir les outils nécessaires pour réussir :
- **Entreprise d'été** – Programme de formation commerciale pratique et de mentorat, comprenant des subventions s'élevant jusqu'à 3 000 \$, pour vous aider à créer et à exploiter votre propre entreprise d'été.
- **Mon entreprise** – Programme qui associe une formation commerciale pratique et des prêts compétitifs jusqu'à concurrence de 15 000 \$ pour vous aider à créer et exploiter votre propre entreprise.

- **Futurs entrepreneurs** – Programme qui présente aux élèves des 7^e et 8^e années l'esprit d'entreprise et les aptitudes d'entrepreneuriat.
- **Concours ontarien d'élaboration des plans d'affaires à l'intention des élèves du secondaire** – Le réseau de centres d'encadrement des petits entrepreneurs du ministère organise des concours locaux d'élaboration des plans d'affaires dans les collectivités que servent les centres.

Contact et liens utiles

Vous pourrez trouver davantage de renseignements sur l'entrepreneuriat à l'intention des jeunes dans le site Web <http://www.youthjobs.gov.on.ca/fre.html>.

Renseignements – Consultations

- Le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario (CSECO) donne accès à des renseignements précis, à jour et pertinents sur les programmes, services et règlements fédéraux et provinciaux liés aux affaires. La province compte 78 centres d'affaires qui offrent des services de CSECO.
- Afin de servir de ressource de premier recours en matière de renseignements d'affaires, les CSECO ont conclu des ententes de collaboration avec tous les ordres de gouvernement et leurs ministères ainsi que des organisations non gouvernementales afin d'administrer les programmes et services liés aux affaires.

Contact et liens utiles

Téléphone : 416 775-3456 ou 1 800 567-2345, télécopieur : 416 954-8597, courriel : info@cobsc.org. Site Web des CSECO : www.cbosc.org.

Le site www.serviceontario.ca est également très complet et offre des liens pertinents pour trouver des renseignements et des services liés aux entreprises et à l'entrepreneuriat.

SANTÉ



Assurance-santé de l'Ontario (OHIP – RAMO)

- Les résidents de l'Ontario sont admissibles à une assurance-santé (OHIP) subventionnée par le gouvernement provincial. Pour être admissible à l'Assurance-santé de l'Ontario, on doit remplir toutes les conditions suivantes :
 - être de citoyenneté canadienne ou avoir en matière d'immigration le statut énoncé dans la *Loi sur l'assurance-santé de l'Ontario*;
 - faire de l'Ontario son domicile permanent et principal;
 - vivre en Ontario pendant au moins 153 jours des premiers 183 jours qui suivent immédiatement la date de votre arrivée en Ontario; et
 - vivre en Ontario pendant au moins 153 jours au cours d'une période de 12 mois.
- Normalement, la protection offerte par l'Assurance-santé de l'Ontario entre en vigueur trois mois après la date à laquelle on aura élu domicile en Ontario. Le ministère encourage les nouveaux venus à souscrire à une assurance-santé privée en cas de maladie pendant la période d'attente.
- Les résidents de l'Ontario doivent avoir une carte Santé pour prouver qu'ils sont admissibles aux services de soins de santé payés par l'Assurance-santé de l'Ontario. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée paie pour toute une série de services. Cependant, il ne paie pas pour les services qui ne sont pas nécessaires au plan médical, comme la chirurgie esthétique. Étant donné que les prestataires de services de santé doivent valider les numéros de carte Santé des personnes qu'ils traitent, il est important de toujours avoir sa carte avec soi. Qu'on ait une carte rouge et blanc ou une carte avec photo, ne pas oublier de l'apporter.
- La plupart des services de santé payés par l'Ontario sont couverts partout au Canada. La province ou le territoire où on se trouve enverra habituellement la facture au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario dans les cas des services obtenus dans les hôpitaux et chez les médecins. Au Québec, on devra peut-être payer pour les services d'un médecin et envoyer ensuite son reçu au bureau local du ministère pour remboursement.

Contacts et liens utiles

Le site principal pour l'assurance-santé de l'Ontario est :

<http://www.gov.on.ca/health/indexf.html>

Consulter le site Web :

www.gov.on.ca/health/french/programf/ohipf/ohipfaq_mnf.html pour plus de détails sur le statut exigé en matière d'immigration et sur l'Assurance-santé de l'Ontario.

Téléphone : 1 888 376-5197 (sans frais) ou 416-314-2603 (Toronto)

ATS – 1 800 387-5559 (sans frais)

Services de santé en français

- En Ontario, la plupart des services de santé directs sont offerts par des organismes comme les hôpitaux publics, les maisons de soins infirmiers et les programmes de santé mentale.
- Les organismes désignés en vertu de la *Loi sur les services en français* sont ceux qui ont été reconnus par décret (règlement) comme étant en mesure d'offrir des services en français de qualité.
- Le Bureau des services de santé en français travaille de près avec le réseau des coordonnateurs régionaux de services de santé en français, qui eux travaillent avec les organismes locaux pour maintenir et améliorer les services en français.

Contacts et liens utiles

- Le site Web du Bureau des services de santé en français est :

http://www.gov.on.ca/health/french/programf/flhsf/flhs_mnf.html

Téléphone : 416 327-8975 (Toronto)

- Une page qui renferme des renseignements au sujet des ressources de santé en français : www.gov.on.ca/health/french/programf/flhsf/ressources/french_ressources_mnf.html - Téléphone : 416 327-8975 (Toronto)

- Le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est :

<http://www.gov.on.ca/health/indexf.html>

Téléphone : 1 800 268-1154 (sans frais) ou 416 314-5518 (Toronto)

ATS – 1 800 387-5559 (sans frais)

Télésanté Ontario

- **Télésanté Ontario** est un service téléphonique gratuit et confidentiel qui permet d'obtenir des conseils ou des renseignements généraux sur la santé de la part d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé.
- Un appel à Télésanté Ontario permettra d'obtenir des conseils confidentiels en français au sujet de toute question en matière de santé, telle que :
 - des symptômes pouvant nécessiter des soins médicaux;
 - une maladie ou une blessure;
 - des maladies chroniques;
 - l'alimentation et les styles de vie sains;
 - la santé et le style de vie des jeunes.

Contacts et liens utiles

Accès gratuit à une infirmière autorisée 24 heures sur 24, sept jours par semaine
1 866 797-0000 (sans frais) – ATS 1 866 797-0007 (sans frais)

NB : un appel à Télésanté Ontario ne remplace pas le service 911. Ce numéro est toujours le premier à composer en cas d'urgence.

LOGEMENT



La Loi sur la protection des locataires

- En Ontario, la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* confère des droits et obligations spécifiques aux locateurs et aux locataires. Cette loi n'est pas la seule en Ontario qui confère des droits et obligations aux locateurs et locataires. Ces derniers sont également assujettis à d'autres lois qui prévoient des droits et obligations spécifiques à leur intention. Il peut s'agir, entre autres, du Code des droits de la personne, de la Loi sur les condominiums, de la *Loi sur les sociétés coopératives* et de la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie*.
- Cette loi confère des droits et des obligations dans les domaines suivants :
 - Entretien et réparations;
 - Vie privée et entrée;
 - Loyer, autres droits et frais : dépôts de garantie, charges illégales, reçus. Ces règles s'appliquent aussi aux parcs de maisons mobiles et zones résidentielles à baux financiers, maisons de soins;
 - Augmentation du loyer : , taux légal d'augmentation des loyers, dépassement du taux légal, loyer maximal, avis et requêtes;
 - Réduction du loyer : réduction et fin des services, réduction des impôts fonciers ou des montants;
 - Résiliation de la location : renouvellement d'un bail, cession et sous-location, résiliation d'un commun accord, résiliation par le locataire, résiliation par le locateur.

Contacts et liens utiles

Cette page Web renferme des liens pour chacun des thèmes identifiés ci-dessus :

<http://www.orht.gov.on.ca>

Téléphone : 1 888 332-3234 (sans frais) ou 416 645-8080 (Toronto)

Tribunal du logement de l'Ontario

- Le Tribunal du logement de l'Ontario a été établi en vertu de la disposition prévue par la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*. La mission du Tribunal est de régler les différends entre locateurs et locataires résidentiels en fournissant, de façon équitable et rapide, des services de sensibilisation du public, de médiation et d'arbitrage.
- Les représentants du service à la clientèle du Tribunal fournissent des renseignements sur les droits et obligations des locataires et locateurs aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*, ainsi qu'au sujet du fonctionnement et des procédures du Tribunal. Ces représentants travaillent dans les bureaux du Tribunal qui se situent un peu partout dans la province.
- Le Tribunal emploie également une équipe de médiateurs qui aident les locateurs et les locataires à régler certains types de différends en trouvant une solution acceptable pour les deux parties.

Contacts et liens utiles

Pour communiquer avec un représentant du service à la clientèle, on peut téléphoner sans frais au service d'information téléphonique en composant le 416 645-8080 (Toronto) ou le 1 888 332-3234 (sans frais). Les représentants sont disponibles du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 00, à l'exception des jours fériés. On peut aussi visiter un des nombreux bureaux du Tribunal dans la province durant les mêmes heures.

Site Web : www.orht.gov.on.ca



SERVICES JURIDIQUES

Programme d'aide juridique de l'Ontario

- L'aide juridique est offerte aux personnes à faible revenu et aux groupes défavorisés en rapport avec diverses situations de droit dont les affaires criminelles, les conflits familiaux, les audiences de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, les conflits entre propriétaires et locataires, le soutien aux personnes handicapées et le versement des prestations familiales.
- Un réseau de 79 cliniques juridiques communautaires indépendantes financées par Aide juridique Ontario sert à fournir des services typiquement réservés aux personnes défavorisées, comme aider les gens à obtenir ou à continuer de recevoir des prestations d'aide sociale.
- Aide juridique Ontario assure également, par la présence de ses propres avocats et d'avocats du secteur privé en cour criminelle, aux tribunaux de la famille et aux tribunaux pour adolescents, des services destinés aux gens qui s'y présentent sans avocat.
- Les services offerts par l'aide juridique varient en fonction des besoins des clients. Munis d'un certificat d'aide juridique, les clients peuvent recevoir conseils et représentation de la part d'avocats du secteur privé ou d'avocats salariés de l'aide juridique. Pour demander un certificat d'aide juridique, il faut se rendre à un bureau régional de l'aide juridique. Les personnes admissibles financièrement reçoivent un certificat qu'elles peuvent remettre à l'avocat de leur choix. On peut aussi recevoir de l'aide juridique dans les cliniques juridiques communautaires.
- Tout résident de l'Ontario qui a besoin d'aide en matière juridique peut présenter une demande. L'admissibilité aux certificats d'aide juridique repose sur les besoins d'ordre financier et le type de cause. Selon sa situation financière, l'auteur de la demande peut recevoir un certificat sans contribution financière ou un certificat aux termes duquel il doit rembourser une partie du coût de l'aide juridique.

Contacts et liens utiles

Téléphone : 416 979-1446 (Toronto) ou 1 800 668-8258 (sans frais)

Site Web : www.legalaid.on.ca/fr/

La Commission des droits de la personne

- Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario protège les Ontariens et les Ontariennes contre la discrimination aux points de vue de l'emploi, du logement, des biens, des services et des installations, ainsi que de l'adhésion à des associations professionnelles et à des organisations syndicales.
- Le *Code* mentionne seize motifs de discrimination : la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance (religion), le sexe (y compris la grossesse), l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge (18 à 65 ans pour ce qui est de l'emploi; 16 ans et plus pour ce qui est de l'occupation d'un logement), l'état matrimonial, l'état familial, le partenariat avec une personne de même sexe, l'état d'assisté social (quant au logement seulement) et l'existence d'un casier judiciaire (quant à l'emploi seulement).
- La Commission ontarienne des droits de la personne a pour tâche d'administrer le *Code*. La Commission est un organisme indépendant du gouvernement qui rend compte de ses activités à l'Assemblée législative par l'entremise du Procureur général.
- Le *Code* confère à la Commission le mandat suivant : enquêter sur les plaintes relatives à la discrimination et au harcèlement, tenter de régler les plaintes entre les parties, prévenir la discrimination par le biais de l'éducation publique et de politiques publiques et examiner les situations où il existe un comportement discriminatoire.
- Le premier contact du public se fait par le biais des services de renseignements. Les agentes et les agents de ce service ont reçu une formation et sont capables de répondre aux demandes de renseignements du public et de déterminer si les problèmes soulevés par les particuliers relèvent de la compétence du *Code* ou s'il faut adresser la personne à un autre organisme du gouvernement.
- Le système téléphonique automatisé de la Commission permet aux particuliers d'avoir accès à une agente ou à un agent des services de renseignements, à un annuaire du personnel travaillant dans les bureaux de la médiation et des enquêtes, à des renseignements généraux automatisés sur les services offerts par la Commission et à des renseignements expliquant comment déposer une plainte concernant les droits de la personne.

- Si le particulier a un problème touchant les droits de la personne et souhaite déposer une plainte en la matière, on lui envoie un questionnaire et une trousse d'accueil, le même jour ou dans les 24 heures. On lui demande de remplir le questionnaire et de le renvoyer aux bureaux de la Commission. Ce questionnaire aide la Commission à préparer une plainte juridiquement acceptable en vertu du *Code*.

Contacts et liens utiles

Téléphone : 1 800 387-9080 (sans frais) ou 416 326-9511 (Toronto)

Site Web : www.ohrc.on.ca/french/index.shtml

Ombudsman de l'Ontario

- Le rôle de l'Ombudsman consiste à examiner les plaintes concernant les organismes du gouvernement provincial. Lorsqu'il découvre un problème, il peut faire des recommandations en vue d'y remédier; si ses recommandations restent lettre morte, il peut signaler le cas à l'Assemblée législative. L'Ombudsman peut également aider à résoudre des plaintes de façon informelle. L'Ombudsman de l'Ontario est un officier de l'Assemblée législative provinciale qui est indépendant du gouvernement et des partis politiques.
- Le mandat de l'Ombudsman, qui représente la solution de dernier recours, s'étend à tous les organismes du gouvernement provincial. Toutes les procédures de traitement des plaintes et d'appel doivent être épuisées avant que l'Ombudsman mène une enquête. Voici quelques exemples de plaintes pouvant faire l'objet d'une enquête:
 - permis de conduire
 - assurance-santé (OHIP – RAMO)
 - prestations d'invalidité
 - la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail
 - bureau des obligations familiales
 - traitement des détenus
 - accès aux services gouvernementaux provinciaux
 - soins aux patients des hôpitaux psychiatriques

- On peut porter plainte par lettre, téléphone, télécopieur pour malentendants, télécopieur, courriel ou au moyen d'un enregistrement sur cassette. On peut également joindre les bureaux de l'Ombudsman par l'entremise de leur site Web. En plus de fournir des services en français et en anglais, Ombudsman Ontario peut, pour les autres langues, faire des arrangements afin d'obtenir les services d'un interprète. Toutes les plaintes sont traitées sous le sceau de la confidentialité.

Contacts et liens utiles

Téléphone : 1 800 387-2620 (sans frais) ou 416 586-3300 (Toronto)

Site Web : www.ombudsman.on.ca/french/french.asp

SERVICES ET PROGRAMMES À L'INTENTION DES FEMMES



Aide aux femmes victimes de violence

- Plusieurs organismes en Ontario offrent des services aux femmes de tous âges qui vivent en situation de violence ou qui le craignent. Tous ces services offrent un soutien gratuit et confidentiel :
 - *Une ligne téléphonique d'assistance provinciale* est disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année. Elle offre des conseils en cas d'urgence et un aiguillage aux femmes ayant besoin d'un abri, de conseils juridiques ou d'autres mécanismes de soutien. Ce service est gratuit et est offert dans plus de 100 langues différentes.
 - *Les maisons d'hébergement* pour femmes offrent une résidence sécuritaire et temporaire aux femmes et aux enfants qui fuient des situations violentes. Les services d'hébergement incluent des conseils individuels et collectifs, des services de planification de la sécurité, des services d'aiguillage communautaires, des conseils téléphoniques d'urgence, des services d'approche, des services éducatifs et un soutien aux femmes durant et après leur séjour.
 - *Les centres d'aide immédiate aux victimes d'agression sexuelle ou de viol* offrent tout un éventail de services aux victimes et aux survivantes de violence sexuelle. Les services incluent une ligne téléphonique de soutien et d'urgence anonyme disponible 24 heures sur 24, des conseils individuels et collectifs, un service d'accompagnement au tribunal, à la police et à l'hôpital, des renseignements sur le système judiciaire et des services d'aiguillage communautaires. Des services en français sont offerts dans certaines régions désignées.
 - *Les centres de traitement et de soins en cas d'agression sexuelle* offrent 24 heures sur 24 des services médicaux et infirmiers d'urgence aux femmes, hommes et enfants récemment victimes d'agressions sexuelles. Les services incluent les tests de grossesse et pour les maladies transmises sexuellement, l'utilisation de la trousse médico-légale, des services d'intervention d'urgence permettant d'offrir un soutien émotionnel immédiat et un aiguillage vers des organismes communautaires appropriés.

Contacts et liens utiles

Composer immédiatement le 911 ou le numéro du service de police local si vous êtes en danger.

Ligne secours pour les femmes victimes de violence 1 800 561-2002 (sans frais) ou 416 863-0511 (Toronto)

Site Web pour les maisons d'hébergement : www.shelternet.ca/splashpage.cfm

Site Web pour les centres d'aide immédiate aux victimes d'agression sexuelle ou de viol : www.womennet.ca/directory.php?browse&372

Site Web des Centres de traitement ou de soins en cas d'agression sexuelle : www.satontario.com - Téléphone : 416 323-6400, poste 4472

Site qui renferme plusieurs renseignements utiles pour femmes en situation de crise : www.gov.on.ca/citizenship/owd/french/assaulted/morehelp.html#juridique

Lignes d'écoute en français :

Ligne provinciale d'aide aux victimes : 1 888 579-2888

Oasis centre des femmes : Elle écoute (sans frais) Sud de l'Ontario 1 877 679-2229 416 657-2229 (Toronto)

Centre Victoria pour femmes : Fem-Aide (sans frais)

Nord de l'Ontario 1 877 336-2433 - ATS 1 866-860-7082

Sudbury (705) 677-0001 - ATS (705) 670-0019

Est de l'Ontario (indicatif régional 613) : Fem-écoute 1 877 679-2229

Autonomie économique

- Le gouvernement de l'Ontario s'est donné pour tâche de faire pleinement participer les femmes à tous les aspects de la vie de notre province. Pour respecter son engagement, il encourage la participation active des femmes à l'économie en leur donnant les moyens de créer des emplois et des occasions d'améliorer leur situation et celles d'autres personnes pendant toute leur existence.
- La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) réalise cet objectif en collaborant avec des éducateurs et éducatrices, des entreprises et des organismes commerciaux de trois façons étroitement liées :
 - en favorisant la participation des femmes à des professions et métiers spécialisés;
 - en appuyant des programmes inventifs de formation pour un choix de carrière pour les jeunes filles afin de permettre à ces dernières de faire des choix constructifs dans la vie;
 - en appuyant l'entrepreneuriat chez les femmes.

Contacts et liens utiles

Site Web pour professions et métiers spécialisés :

www.gov.on.ca/citizenship/owd/french/economic/skilled.htm

Site Web pour choix d'une carrière pour les jeunes filles :

www.gov.on.ca/citizenship/owd/french/economic/career.htm

Site Web de l'entrepreneuriat pour femmes :

www.gov.on.ca/citizenship/owd/french/economic/entrepreneur.htm

Téléphone : 416 314-0300 (à frais virés)

Centres de la petite enfance

- Le gouvernement de l'Ontario a créé les Centres de la petite enfance de l'Ontario pour offrir aux parents et aux personnes responsables des enfants une réponse à leurs questions, des renseignements sur les programmes et les services destinés aux jeunes enfants et l'occasion de discuter avec des professionnels de la petite enfance, de même qu'avec d'autres parents et responsables des enfants de la collectivité.
- Tout un éventail de services gratuits y sont disponibles, soit :
 - des programmes d'apprentissage durant la petite enfance, y compris des programmes d'alphabétisation pour les parents et leurs enfants;
 - des programmes de formation au rôle parental offrant du soutien aux parents et aux personnes responsables des jeunes enfants concernant toutes les facettes du développement de la petite enfance;
 - des ressources et des programmes de formation à l'intention des nouveaux parents, portant sur la grossesse et le rôle parental.

Contacts et liens utiles

Site Web : www.ontarioearlyyears.ca/oeyc/fr/home.htm

Téléphone : 1 866 821-7770 (sans frais) – ATS 1 800 387-5559 (sans frais)

Ressources générales

Établissement.org

Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario et le ministère de la Citoyenneté et Immigration Canada ont mis sur pied un site Web qui aide les immigrants et les réfugiés à trouver l'aide et l'information dont ils ont besoins pour s'établir et commencer une nouvelle vie en Ontario. Entre autres, vous trouverez sur ce site, de l'information allant de l'éducation et du logement jusqu'aux services de santé et d'emploi.

Contacts et liens utiles

Site Web : www.etablissement.org

Pour obtenir des information à propos de la *Loi sur les services en français*, veuillez contacter :

Office des affaires francophones

Édifice Mowat, 4^e étage,
900, rue Bay, Queen's Park
Toronto ON M7A 1C2

Numéro sans frais : 1 800 268-7507

À Toronto : 416 325-4949 • ATS : 416 325-0017

Télécopieur : 416 325-4980 • Courriel : ofa@ofa.gov.on.ca

Site Web : www.oaf.gouv.on.ca

Disponible sur support de substitution

This publication is available in English

Mars 2005

